



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 33591

Texte de la question

M. Louis Cosyns attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation sur les inquiétudes de la filière avicole française quant au développement incontrôlé des importations de produits de volaille qu'entraînerait le classement tarifaire de viandes de volaille huilées au chapitre 16.02 de la nomenclature douanière proposée par les autorités allemandes. Ces produits ne sont pas du même niveau qualitatif que les productions européennes et ne correspondent pas aux normes de production de l'Union européenne. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin de protéger le consommateur français face au risque de déferlement de tels produits sur nos marchés.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33591

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Industrie et consommation

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9167

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)